

LISTE INGÉNIEUR.E.S ET TECHNICIENS.NE.S PRÉSENTÉE PAR LE SNCS-FSU

Pour un IRD consolidé, fédérateur et ouvert sur l'avenir

Hervé JOURDAN, ingénieur de recherche, Nouméa, Nouvelle Calédonie
Catherine MARCHAND, technicienne de classe exceptionnelle, Montpellier
Marc SORIA, ingénieur de recherche, Sète

Le renouvellement des membres du conseil d'administration (CA) de l'IRD se situe au moment du changement du président de notre organisme. Une fois de plus, les ministères de tutelle, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), n'ont pas anticipé dans les temps puisque le nouveau président ne sera nommé qu'après les élections des représentant.e.s du personnel au CA, alors que le mandat de président est arrivé à son terme le 11 mars dernier. Nous aurions préféré que les personnels connaissent leur nouveau président et son projet avant le renouvellement du CA. Nous présentons un bilan de notre action au CA et ce que nous voulons pour l'IRD et ses personnels.

Notre action au CA de l'IRD

Dans un double contexte de réduction des ressources de la fonction publique et de multiplication des réformes au sein de l'IRD, le SNCS-FSU a tenu une position vigilante et constructive. Il s'est, à plusieurs reprises, inquiété de l'ampleur de la restructuration des services et des outils de l'IRD (passage à Sifac, réseau des représentations au Sud, délégations régionales, etc.), sans accompagnement suffisant des agents, génératrice de dysfonctionnements, d'incertitude et de désengagement.

Le SNCS-FSU s'est fermement opposé à certaines mesures autoritaires, prises sans concertation ou contre l'avis du personnel (disparition de la revue Autrepart, introduction d'un algorithme bibliographique par exemple). A l'inverse, le SNCS-FSU a soutenu la direction de l'IRD chaque fois que des actions étaient menées en faveur de la recherche (augmentation du budget des UMR, clarification de la position de l'IRD dans les politiques de site) ou de l'emploi (gestion pluriannuelle de l'emploi scientifique). Le SNCS-FSU a dénoncé avec constance le manque de moyens et l'insuffisance du budget, ainsi que la précarité engendrée par le recours accru aux ressources contractuelles. Il est fortement intervenu pour que la DRH n'intervienne pas dans la gestion des chercheur.e.s à l'occasion de la demande de label européen sur cette question.

Les questions abordées lors des CA ont été, autant que possible, discutées en amont avec les élu.e.s SNCS-FSU au CTEP, mais aussi en concertation avec les représentant.e.s des autres syndicats et des instances de l'IRD, notamment le conseil scientifique.

A la demande du SNCS-FSU, un pré-CA a été instauré. Dans un climat de dialogue parfois difficile avec le PDG de l'IRD, le pré-CA a permis d'échanger plus sereinement, de façon plus constructive ou de clarifier certains points (sur le budget notamment), en lien direct avec les responsables des services (DRH, direction des finances, etc.).

Que voulons nous ? Un IRD fort pour une recherche au Sud, avec le Sud, pour le Sud

Au moment où le gouvernement annonce un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche pour laquelle le SNCS-FSU a des demandes fortes, nous défendons **des ambitions pour l'IRD**, en termes de :

- croissance du **budget et des emplois**, avec une **politique pluriannuelle de l'emploi et l'amélioration des perspectives de carrière** pour les personnels chercheurs, ingénieurs et techniciens, notamment en ce qui concerne le recrutement et l'avancement ;
- **politique scientifique de la recherche en partenariat au Sud** et ses enjeux ;
- **démocratie interne** : rôle du CS et des CSS et respect de leurs avis par la direction, concertation avec les représentant.e.s syndicaux à travers les instances de dialogue social (CTEP, CHSCT) ;
- **respect de la parité** dans l'équipe de direction, les représentations et les instances.

Pour le SNCS-FSU, il est important que l'arrivée d'une nouvelle direction ne soit pas un nouveau bouleversement de l'organisation interne scientifique et administrative de l'établissement telle que nous l'avons connue avec le déménagement du siège, avec la création puis la suppression de l'AIIRD, la réorganisation de la direction, des départements scientifiques et des représentations. Il est temps de stabiliser l'établissement, les évolutions nécessaires devant être mesurées.

Le SNCS-FSU continuera à agir pour que l'IRD soit un **organisme de recherche résolument ouvert aux grandes questions internationales en particulier liées aux changements sociaux, climatiques et environnementaux dans les pays du Sud**. Pour cela, l'IRD doit privilégier **ses partenariats locaux, nationaux et internationaux**.

L'originalité et la richesse de notre établissement dépendent de ses deux tutelles, le MESRI et le MEAE. Ces deux ministères doivent enfin prendre en considération l'IRD comme un outil majeur pour le développement au Sud, avec le Sud, pour le Sud. Ce modèle original mis en place par notre pays a montré son efficacité. Aussi, nous attendons de ces ministères qu'ils soutiennent pleinement l'IRD et ses missions, et qu'ils ne fassent pas de réductions budgétaires sur les outils de partenariats (représentations à l'étranger, expatriations) ou n'envisagent pas une intégration de l'IRD dans d'autres EPST ou EPIC. Le SNCS-FSU s'y opposera.

Pour conduire ses missions, l'IRD doit avoir un budget au niveau de ses ambitions, en particulier pour assurer les expatriations et les missions longues durées de ses agent.e.s, leur permettant ainsi de réaliser leurs projets scientifiques en collaboration avec leurs partenaires des suds.

Le cadre que nous voulons : une autre politique de la recherche publique

Le SNCS-FSU appelle à une véritable rupture avec les politiques précédentes, qui ont conduit les organismes de recherche à ne plus avoir les moyens financiers suffisants pour soutenir la recherche et assurer leurs missions. Il demande une loi d'orientation et de programmation budgétaire qui déblocuera, enfin, des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux culturels, sociaux, environnementaux et économiques de la recherche publique, avec :

- une loi de programmation de l'ESR prévoyant un budget en augmentation de 3 milliards d'€ par an pendant dix ans, jusqu'à atteindre 1% du PIB pour la recherche publique et 2% du PIB pour le service public de l'enseignement supérieur ;
- un plan pluriannuel de l'emploi scientifique comportant un plan de création de 6000 emplois statutaires (chercheur-e-s, enseignant-e-s, ingénieur-e-s et technicien-ne-s) par an pendant 10 ans. La possibilité de recruter les jeunes scientifiques au plus près de la thèse doit être maintenue ;
- une revalorisation importante des salaires et une amélioration des carrières de tous les personnels, en particulier celles des femmes, pour garantir l'attractivité des métiers de la recherche dans notre pays et sur la scène internationale ;
- un financement de base des laboratoires suffisant (au moins 70% de leurs besoins au lieu de 20% en moyenne aujourd'hui) pour assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances.

Présentation des candidat-e-s

1. Hervé Jourdan. IR1 en caractérisation des systèmes naturels. Titulaire d'une thèse de doctorat en écologie tropicale obtenue à l'université Paul Sabatier à Toulouse, j'ai intégré l'IRD début 2005. Je fais partie de l'UMR 237 IMBE (Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie Marine et Continentale), équipe Vulnérabilité Ecologique et Conservation. Je suis affecté en Nouvelle-Calédonie. Mes activités de recherche concernent les invasions biologiques en milieux insulaires. Je participe à des programmes de recherche sur l'écologie et les facteurs proximaux du succès des espèces envahissantes, avec principalement un modèle Formicidae dans la région Pacifique. Ces programmes s'inscrivent dans une perspective d'étude de la dynamique de la biodiversité et de sa conservation en milieu insulaire tropical, notamment dans le contexte des changements globaux en cours, et d'apporter de éléments pour la décision aux gestionnaires de l'environnement des Suds (y compris Outremer) en matière de conservation de la biodiversité. Je suis candidat pour défendre avec le SNCS l'emploi dans la fonction publique et un renouvellement ambitieux des orientations et de la programmation budgétaire des recherches menées à l'IRD et lui permettre de conserver son modèle de recherche au SUD en partenariat et basé sur l'expatriation.

2. Catherine Marchand. TCE, en poste au sein de l'équipe administrative d'HydroSciences Montpellier depuis janvier 2009. Après une formation en Droit j'ai découvert le monde de la Recherche scientifique en 1991 à l'occasion de mon stage de BTS-option secrétariat de Direction à l'IRSTEA (anciennement CEMAGREF). J'ai effectué plusieurs CDD (à l'IRSTEA, au CNRS et à l'ORSTOM) puis intégré l'IRD en 1993. Secrétaire gestionnaire de l'Unité de Nutrition à Montpellier pendant près de 12 ans, je suis partie en Martinique de 2005 à 2009 pour assurer la gestion administrative d'un projet européen sur les Caraïbes. A HSM, mes tâches sont polyvalentes : traitement des déplacements des agents, ressources humaines (recrutement des agents non permanents), communication. Mariée, je suis maman de 3 garçons. Je suis candidate pour défendre l'emploi dans la fonction publique et lutter pour la mise en place d'une vraie simplification de la gestion administrative.

3. Marc Soria. IR1 en caractérisation des systèmes naturels, docteur en Sciences biologiques (PhD) depuis 1994 et spécialiste en éco-éthologie marine appliquée à l'halieutique. J'ai intégré l'IRD en 2000 après 3 années de bourse de thèse en Martinique et plusieurs contrats en CDD à l'IRD de Montpellier (Orstom). Je fais partie de l'UMR EME (Écosystèmes marins exploités) dans le thème « Habitats et dynamique des ressources ». Je participe actuellement à différents programmes concernant : l'aménagement et le développement des pêcheries de l'ouest de l'océan Indien afin de réduire les pressions de pêches côtières (SWIOFP), la réduction des prises accessoires par les pêches à la palangre et à la senne (MADE), l'écologie comportementale des requins côtiers (SEYCHAR, CHARC).